



## CHANTIERS ARGENT DE POCHE 2022

Les chantiers argent de poche concernent les jeunes âgés de 16 ans révolus et de moins de 18 ans à la date de début de chantier.

Les jeunes peuvent travailler maximum quatre demi-journées sur les petites vacances et cinq demi-journées sur juillet et août. Le nombre de demi-journée attribué à chaque jeune dépend du nombre d'inscrits et des chantiers proposés par la commune. Celle-ci se réserve la possibilité d'annuler des périodes de chantier si aucun besoin n'est recensé.

Les chantiers sont rémunérés par Laval Agglomération à hauteur de 15€ par demi-journée (chèque envoyé à domicile)

Chaque année civile, les jeunes doivent se présenter en mairie pour remplir un dossier d'inscription valable pour toute l'année. Pour être recevable, ce dossier doit être correctement complété et accompagné des pièces demandées.

Le jeune doit ensuite se présenter en mairie avant chaque période de vacances pour indiquer qu'il souhaite participer en donnant précisément ses disponibilités (passée la date d'inscription, aucun changement de planning ne peut être effectué).

Le jeune sera ensuite convié à une rencontre de présentation avec distribution du planning.

	<b>Date limite d'inscription en mairie</b>	<b>Rencontre de présentation 18h salle de la Vallée</b>
<b>Vacances de printemps</b>	Vendredi 11 mars	Mercredi 30 mars
<b>Vacances d'été</b>	Vendredi 3 juin	Mercredi 22 juin
<b>Vacances d'automne</b>	Vendredi 23 septembre	Mercredi 12 octobre

Sophie SABIN  
Adjointe à la jeunesse